



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale secrétaire trésorière, que lors de la séance ordinaire du 07 mars 2016, les membres du conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adopteront le règlement 2016-194 relatif au traitement des élus municipaux, se résumant comme suit:

	Rémunération au 31.12.2015	Rémunération au 01.01.2016
Maire	9 071,25\$	9 298,03\$
Conseiller	3 028,88\$	3 104,60\$
	Allocation dépenses au 31.12.2015	Allocation dépenses au 01.01.2016
Maire	4 535,63\$	4 649,02\$
Conseiller	1 514,50\$	1 552,36\$
	Billet de présence Rémunération au 31.12.2015	Billet de présence Rémunération au 01.01.2016
Conseiller	17,08\$	17,51\$
	Billet de présence Allocation dépenses au 31.12.2015	Billet de présence Allocation dépenses au 01.01.2016
Conseiller	8,55\$	8,76\$

Également, ce règlement prévoit que les montants ci-haut mentionnés seront indexés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'Indice des prix à la consommation utilisé par la Régie des rentes du Québec au 31 octobre de chaque année. Cependant, ces montants seront indexés d'un minimum de 2,5% advenant que l'IPC soit inférieur à ce pourcentage.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 2016-194 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94 rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 08<sup>e</sup> jour de février 2016.

Sylvie Champagne  
Directrice générale secrétaire-trésorière